

États financiers de

**LA FONDATION DE L'HÔPITAL
D'OTTAWA/
THE OTTAWA HOSPITAL
FOUNDATION**

31 mars 2013

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux Membres de
La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa/ The Ottawa Hospital Foundation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa/ The Ottawa Hospital Foundation (la "Fondation"), qui comprennent le bilan au 31 mars 2013, et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur (suite)

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Information comparative

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique que la Fondation a adopté les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1^{er} avril 2012, avec une date de transition au 1^{er} avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011 et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2012, ainsi que les notes complémentaires. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées

Deloitte s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 30 mai 2013

**LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/THE OTTAWA
HOSPITAL FOUNDATION**

États financiers

31 mars 2013

	<u>PAGE</u>
Bilan	1
État des résultats	2
État de l'évolution des soldes des fonds	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5 - 13

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/ THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

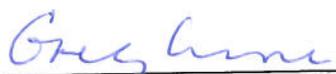
Bilan

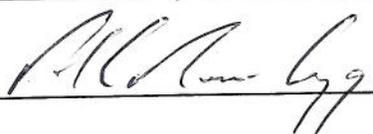
au 31 mars 2013

	<u>31 mars 2013</u>	<u>31 mars 2012</u> (non audité) (note 2)	<u>1^{er} avril 2011</u> (non audité) (note 2)
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse	6 605 578 \$	3 948 102 \$	5 140 265 \$
Débiteurs (note 4)	270 135	274 874	512 786
Frais payés d'avance	18 444	20 513	-
	<u>6 894 157</u>	<u>4 243 489</u>	<u>5 653 051</u>
PLACEMENTS (note 5)	70 760 111	76 065 731	84 106 181
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	335 124	346 653	339 612
	<u>77 989 392 \$</u>	<u>80 655 873 \$</u>	<u>90 098 844 \$</u>
PASSIF À COURT TERME			
Créditeurs et charges à payer (note 4)	492 650 \$	376 308 \$	455 851 \$
Subventions à payer à L'Hôpital d'Ottawa	4 485 105	7 007 273	9 365 964
Subventions à payer à l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa	4 836 322	3 859 042	2 728 700
	<u>9 814 077</u>	<u>11 242 623</u>	<u>12 550 515</u>
SOLDES DES FONDS			
Fonds non affecté	325 314	203 413	1 784 548
Investi en immobilisations corporelles	335 124	346 653	339 612
Fonds affecté	6 420 821	6 613 926	6 876 219
Fonds de dotation	61 094 056	62 249 258	68 547 950
	<u>68 175 315</u>	<u>69 413 250</u>	<u>77 548 329</u>
	<u>77 989 392 \$</u>	<u>80 655 873 \$</u>	<u>90 098 844 \$</u>

PASSIF ÉVENTUEL (note 10)

AU NOM DU CONSEIL

 administrateur

 administrateur

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

**LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/ THE OTTAWA
HOSPITAL FOUNDATION**

État des résultats

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	Fonds non affecté		Fonds affecté		Fonds de dotation		Total
	2013	2012 (non audité) (note 2)	2013	2012 (non audité) (note 2)	2013	2012 (non audité) (note 2)	2012 (non audité) (note 2)
REVENUS							
Dons	5 788 945 \$	4 962 385 \$	12 141 516 \$	12 823 594 \$	2 120 765 \$	1 234 307 \$	20 051 226 \$
Loterie (note 7)	505 477	568 470	-	-	-	-	568 470
Revenus (pertes) de placements (note 5)	53 284	4 959	396 882	39 930	363 841	(3 907 734)	814 007
	6 347 706	5 535 814	12 538 398	12 863 524	2 484 606	(2 673 427)	21 370 710
							15 725 911
DÉPENSES							
Levées de fonds directes	1 234 380	1 171 791	-	-	-	-	1 234 380
Autres activités de levées de fonds	2 754 189	2 764 567	-	-	-	-	2 754 189
Loterie (note 7)	112 111	76 841	-	-	-	-	112 111
Frais d'administration	1 028 669	1 020 016	-	-	-	-	1 028 669
	5 129 349	5 033 215	-	-	-	-	5 129 349
							5 033 215
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant les subventions	1 218 357	502 599	12 538 398	12 863 524	2 484 606	(2 673 427)	16 241 361
SUBVENTIONS (note 8)	31 381	29 234	14 104 732	15 196 340	3 343 183	3 602 201	17 479 296
	1 186 976 \$	473 365 \$	(1 566 334) \$	(2 332 816) \$	(858 577) \$	(6 275 628) \$	(1 237 935) \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES							(8 135 079) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

**LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/ THE OTTAWA
HOSPITAL FOUNDATION**

**État de l'évolution des soldes des fonds
de l'exercice clos le 31 mars 2013**

	Fonds non affecté	Investi en immobilisations corporelles	Fonds affecté	Fonds de dotation	<u>Total</u>	
					2013	2012 (non audité) (note 2)
SOLDE AU DÉBUT	203 413 \$	346 653 \$	6 613 926 \$	62 249 258 \$	69 413 250 \$	77 548 329 \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	1 186 976	-	(1 566 334)	(858 577)	(1 237 935)	(8 135 079)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(58 813)	58 813	-	-	-	-
Amortissement d'immobilisations corporelles	70 342	(70 342)	-	-	-	-
Transferts interfonds (note 9)	(1 076 604)	-	1 373 229	(296 625)	-	-
SOLDE À LA FIN	325 314 \$	335 124 \$	6 420 821 \$	61 094 056 \$	68 175 315 \$	69 413 250 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/ THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

État des flux de trésorerie
de l'exercice clos le 31 mars 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u> (non audité) (note 2)
RENTRÉES (SORTIES) NETTES D'ENCAISSE LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :		
EXPLOITATION		
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(1 237 935) \$	(8 135 079) \$
Amortissement des immobilisations corporelles	70 342	70 598
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	4 739	237 912
Frais payés d'avance	2 069	(20 513)
Créditeurs et charges à payer	116 342	(79 543)
Subventions à payer	(1 544 888)	(1 228 349)
	<u>(2 589 331)</u>	<u>(9 154 974)</u>
INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	5 305 620	8 040 450
Acquisition d'immobilisations corporelles	(58 813)	(77 639)
	<u>5 246 807</u>	<u>7 962 811</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	2 657 476	(1 192 163)
ENCAISSE AU DÉBUT	3 948 102	5 140 265
ENCAISSE À LA FIN	<u>6 605 578 \$</u>	<u>3 948 102 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa/ The Ottawa Hospital Foundation (la "Fondation") est une fondation constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Sa mission consiste à inspirer, à permettre et à reconnaître l'appui de la collectivité à l'égard des soins aux malades et à faciliter la recherche à l'Hôpital d'Ottawa et à l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa.

La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (numéro d'enregistrement 869042747 RR0001) et, par conséquent, elle est exonérée de l'impôt et peut émettre des reçus de dons de bienfaisance.

2. ADOPTION DU NOUVEAU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2013, la Fondation a adopté les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) (les "nouvelles normes"). La société applique également les normes pour entreprises à capital fermé de la Partie II du Manuel de l'ICCA dans la mesure où les normes de la Partie II traitent des sujets qui ne le sont pas dans la Partie III. Conformément au chapitre 1501 du Manuel de l'ICCA, chapitre III, intitulé *Application initiale des normes comptables pour les organismes sans but lucratif* (chapitre 1501), la date de transition des nouvelles normes était le 1^{er} avril 2011 et la Fondation a présenté un bilan d'ouverture en date de cette transition aux nouvelles normes. Ce bilan d'ouverture représente le point de départ de sa comptabilité selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Dans son bilan d'ouverture et en vertu des recommandations du chapitre 1501, la Fondation :

- a) comptabilise tous les actifs et passifs dont la comptabilisation est prescrite par les normes;
- b) ne comptabilise pas des éléments en tant qu'actifs ou passifs si les normes n'autorisent pas une telle comptabilisation;
- c) reclasse les éléments qu'elle comptabilisait auparavant dans une catégorie donnée d'actifs, de passifs ou de composantes des capitaux propres, mais qui, selon les normes, appartiennent à une autre catégorie;
- d) applique les normes pour l'évaluation de tous les actifs et passifs comptabilisés.

Conformément au chapitre 1501, les méthodes comptables présentées à la note 3 ont été appliquées de la même manière pour tous les exercices présentés.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

2. ADOPTION DU NOUVEAU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE (suite)

La Fondation n'a pas choisi d'appliquer les exemptions disponibles en vertu du chapitre 1501 et a déterminé qu'il n'y aurait aucune incidence sur ses états financiers. L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas d'incidence sur les chiffres comparatifs. Par conséquent, un état de rapprochement des éléments divulgués précédemment avec ceux qui sont divulgués en vertu des nouvelles normes n'a pas été préparé.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

La Fondation utilise la méthode de fonds affectés pour comptabiliser ses contributions. Pour assurer que les limites et les restrictions placées sur l'utilisation des ressources disponibles soient observées, les registres de la Fondation sont classés dans des fonds, pour des fins comptables, qui correspondent à des activités et des objectifs spécifiés par les donateurs selon les directives émises du Conseil d'administration. Aux fins de l'établissement de rapports financiers, les soldes de fonds ont été classés en trois fonds, soit :

Fonds affecté

Le fonds affecté inclut les ressources qui doivent être utilisées à des fins déterminées à l'externe par les donateurs et à l'interne par le Conseil d'administration.

Fonds de dotation

Le fonds de dotation comprend les ressources dont le montant en capital doit être conservé en permanence, selon les stipulations du donateur, ainsi que celles affectées à l'interne à des fins particulières de dotation.

Fonds non affecté

Le fonds non affecté enregistre les activités générales de levées de fonds, de subventions et les activités administratives.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus

Les dons sont constatés comme revenus lorsque reçus. Les dons corporels en nature sont constatés à la juste valeur au moment de la donation. Les apports reçus sous forme de services ne sont pas constatés dans les états financiers vu la difficulté à déterminer leur juste valeur.

Les dons non affectés sont comptabilisés en tant que revenus du fonds non affecté. Les dons désignés représentent les contributions reçues dans des buts spécifiques et sont constatés comme revenus du fonds affecté. Les dons en dotation représentent les contributions reçues uniquement lorsque les revenus du placement des montants reçus peuvent être utilisés.

Les revenus de placements non affectés sont constatés comme revenus de placements dans le fonds non affecté. Les revenus nets de placements affectés à l'externe devant être rajoutés au montant principal des ressources détenues pour la dotation sont constatés comme revenus de placements dans le fonds de dotation. Les autres revenus de placements affectés à l'externe sont constatés comme revenus de placements à l'état des résultats dans le fonds affecté.

Les produits des loteries de L'Hôpital d'Ottawa et du Centre hospitalier pour enfants de l'Est de l'Ontario (CHEO) sont constatés lors de l'exercice pendant lequel le tirage a lieu. Les produits nets de la loterie du personnel sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel la loterie de douze mois commence.

Dépenses

Les dépenses sont constatées au cours de l'exercice où elles sont engagées et sont ventilées dans la fonction à laquelle elles se rapportent directement.

La Fondation répartit les salaires entre les diverses fonctions après leur comptabilisation initiale, tel que divulgué à la note 14.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Fondation comprennent l'encaisse, les débiteurs, les placements, les créditeurs et charges à payer et les subventions à payer.

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Par la suite ils sont comptabilisés au coût amorti à l'exception de l'encaisse et des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Les fluctuations de la juste valeur incluent les produits d'intérêts, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés qui sont inclus dans les revenus de placements.

Immobilisations corporelles

Le mobilier et l'équipement sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans. Les murs des donateurs sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire sur une période de dix ans.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les principales estimations utilisées dans la préparation des états financiers comprennent la juste valeur des placements, le montant des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

4. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Hôpital d'Ottawa effectue certains paiements au nom de la Fondation. Inclus dans les créditeurs est un montant de 355 487 \$ (327 698 \$ le 31 mars 2012; 234 329 \$ le 1^{er} avril 2011) à payer à L'Hôpital d'Ottawa en remboursement de ces paiements.

L'Hôpital d'Ottawa recueille des fonds provenant de la vente de billets et en affecte une partie comme remise de prix en argent pour sa Loterie du personnel. Inclus dans ces débiteurs est un montant de 91 159 \$ (100 970 \$ le 31 mars 2012; 120 063 \$ le 1^{er} avril 2011) se rapportant à ces activités.

D'autres opérations entre apparentés sont divulguées à la note 8.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

5. PLACEMENTS

Les placements se composent de ce qui suit :

	<u>31 mars 2013</u>	<u>31 mars 2012</u> (non audité) (note 2)	<u>1^{er} avril 2011</u> (non audité) (note 2)
Encaisse, bons du trésor et dépôts à terme	2 301 093 \$	3 599 073 \$	868 740 \$
Titres à revenu fixe	26 825 886	26 930 798	29 820 637
Placements en actions	41 633 132	45 535 860	53 416 804
Placements	<u>70 760 111 \$</u>	<u>76 065 731 \$</u>	<u>84 106 181 \$</u>

Les revenus (pertes) de placements se résument ainsi :

	<u>31 mars 2013</u>	<u>31 mars 2012</u> (non audité) (note 2)
Intérêts, dividendes et autres	1 847 568 \$	2 124 164 \$
Gains (pertes) réalisés	753 524	(1 691)
Variation nette des pertes non réalisés	<u>(1 787 085)</u>	<u>(5 985 318)</u>
Revenus (pertes) de placements	<u>814 007 \$</u>	<u>(3 862 845) \$</u>

Au 31 mars 2013, la valeur du marché des placements inclut des gains non réalisés d'un montant de 2 779 569 \$ (4 566 654 \$ le 31 mars 2012; 10 551 972 \$ le 1^{er} avril 2011).

Un fonds géré par le donateur est inclus dans les investissements du fonds de dotation; la Fondation ne contrôle pas la stratégie d'opération de ce fonds. La juste valeur de ce fonds au 31 mars 2013 est de 5 627 254 \$ (10 400 341 \$ le 31 mars 2012; 15 689 700 \$ le 1^{er} avril 2011). Les pertes non réalisées du fonds géré par le donateur pour l'exercice sont de 4 773 087 \$ (perte de 5 289 359 \$ en 2012).

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31 mars 2013			31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette (non audité) (note 2)	Valeur nette (non audité) (note 2)
Mobilier et matériel	726 668 \$	678 512 \$	48 156 \$	67 594 \$	83 391 \$
Murs des donateurs	477 562	190 594	286 968	279 059	256 221
	1 204 230 \$	869 106 \$	335 124 \$	346 653 \$	339 612 \$

Au 31 mars 2012, le coût des immobilisations corporelles et l'amortissement cumulé s'élevaient à 1 145 416 \$ et 798 763 \$, respectivement (1 067 777 \$ et 728 165 \$ le 1^{er} avril 2011.)

7. PRODUITS DES LOTERIES

La Fondation présente les produits de deux loteries (la Loterie de L'Hôpital d'Ottawa et de CHEO et la Loterie du personnel). Les produits nets de la Loterie de L'Hôpital d'Ottawa et de CHEO et la Loterie du personnel s'élevaient respectivement à 310 478 \$ (340 711 \$ en 2012) et 82 888 \$ (150 918 \$ en 2012). Les montants de la Loterie de L'Hôpital d'Ottawa et de CHEO sont présentés sur une base nette tandis que les montants de la Loterie du personnel sont présentés sur une base brute.

8. SUBVENTIONS

Au cours de l'exercice, des subventions de 17 479 296 \$ (18 827 775 \$ en 2012) ont été approuvées et versées de la façon suivante :

	31 mars 2013	31 mars 2012 (non audité) (note 2)
L'Hôpital d'Ottawa - acquisitions d'immobilisations et soins aux patients	8 137 359 \$	11 782 320 \$
L'Institut de recherche de L'Hôpital d'Ottawa - Acquisitions d'immobilisations et recherche en santé	9 341 937	7 045 455
	17 479 296 \$	18 827 775 \$

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

9. TRANSFERTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, la Fondation a transféré un montant de 1 076 604 \$ (2 047 459 \$ en 2012) du fonds non affecté au fonds affecté pour affecter le financement reçu de sources diverses. De plus, la Fondation a transféré un montant de 296 625 \$ (24 064 \$ en 2012) du fonds de dotation au fonds affecté pour répartir le surplus de revenus de placements pour des projets divers.

10. PASSIF ÉVENTUEL

La Fondation pourrait être redevable au titre de lettres de crédit d'un montant de 103 000 \$ (72 000 \$ le 31 mars 2012; 74 000 \$ le 1^{er} avril 2011) se rapportant à des licences de loterie qui avaient été émises dans le cours normal des activités et qui restaient inutilisées au 31 mars 2013.

11. RÉGIMES DE RETRAITE

La quasi-totalité des employés de la Fondation participent au régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario (le "régime") qui est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées ouvert à tous les employés admissibles des employeurs membres de l'Association des hôpitaux de l'Ontario. Les participants au régime recevront des prestations établies en fonction des années de service et du salaire annualisé moyen des cinq dernières années consécutives avant la retraite, cessation d'emploi ou décès, selon le montant le plus élevé des trois.

L'actif du régime de retraite est composé de titres de première qualité. Les risques de marché et de crédit associés à ces titres sont gérés par le régime qui place l'actif du régime en fiducie et en vertu de la politique de placement du régime.

La charge de retraite est fondée sur les meilleures estimations faites par la direction du régime, en consultation avec ses actuaires, quant au montant qui sera nécessaire pour fournir un degré d'assurance élevé que les prestations seront entièrement capitalisées à la retraite, comme le stipule le régime. Selon l'objectif de capitalisation, les cotisations patronales au régime sont censées correspondre à un pourcentage constant des cotisations salariales.

Les écarts entre les estimations de capitalisation actuarielles et l'expérience réelle peuvent être importants et tout écart est généralement capitalisé par les membres participants. La plus récente évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2012 indique que le régime est entièrement capitalisé sur une base de continuité d'exploitation. Les cotisations versées par la Fondation au régime au nom de ses employés au cours de l'exercice s'élevaient à 215 656 \$ (222 673 \$ en 2012) et sont incluses à l'état des résultats.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

12. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

La Fondation définit son capital comme étant ses soldes du fonds non affecté, du fonds affecté, du fonds de dotation et du fonds investi en immobilisations corporelles.

L'objectif de la Fondation à l'égard du solde du fonds non affecté est de financer les projets futurs, les acquisitions d'immobilisations corporelles et les activités courantes.

L'objectif de la Fondation à l'égard de son fonds affecté est d'affecter des fonds à la réalisation de projets futurs prévus, d'éventualités et d'autres besoins en capital.

L'objectif de la Fondation à l'égard de son fonds de dotation est de financer les acquisitions d'immobilisations corporelles et les soins prodigués aux patients de L'Hôpital d'Ottawa et les acquisitions d'immobilisations corporelles et la recherche en santé de l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa.

Les besoins de trésorerie du Fonds n'ont pas changé et sa stratégie générale, quant à la gestion de son capital, reste la même que pour l'exercice précédent.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les débiteurs, les créiteurs et charges à payer, le montant à payer à l'Hôpital d'Ottawa et le montant à payer à l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa sont comptabilisées approximativement à leur juste valeur compte tenu du caractère à court terme de ces soldes.

La juste valeur des placements est divulguée à la note 5.

Risques découlant des instruments financiers

La Fondation s'expose aux risques de taux d'intérêt, de crédit, de change et d'autres risques de marché qui sont posés à son portefeuille de placements.

Le risque de taux d'intérêt a trait aux conséquences négatives du changement des taux d'intérêt. La Fondation détient des placements dans des obligations à taux fixe qui sont exposés à ce risque. La valeur des instruments à taux fixe s'élève généralement lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsque ces taux augmentent.

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations et provient principalement des placements de la Fondation dans des titres à revenu fixe.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques découlant des instruments financiers (suite)

Le risque de change dépend dans quelle mesure les instruments libellés en devises autres que les devises canadiennes seront affectées par les variations de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises. La Fondation a des placements dans des titres américains et des liquidités qui sont exposés à ce risque. À ce titre, son exposition au risque de change se limite aux placements libellés en devise américaine, pour un montant de 7 469 330 \$ (9 415 510 \$ le 31 mars 2012; 10 394 306 \$ le 1^{er} avril 2011).

Le risque d'instabilité du marché est généralement inhérent au portefeuille de placements de la Fondation et concerne la mesure où la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des changements de divers autres facteurs du marché qui touchent le cours des actions, y compris les conditions économiques générales.

La Fondation atténue les risques mentionnés ci-dessus par l'application de ses politiques de placement et par le concours des gestionnaires dont le but est de gérer et de contrôler l'exposition aux risques de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le rendement.

14. VENTILATION DES DÉPENSES

Les charges salariales et sociales sont ventilées du volet des levées de fonds au volet de l'administration. Les dépenses sont réparties d'après des employés spécifiquement identifiés ne participant pas directement aux activités de levées de fonds. Le montant attribué lors de l'exercice clos le 31 mars 2013 s'élevait à 513 492 \$ (499 599 \$ en 2012).